

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Séance Publique du 23 février 2010 Compte-rendu</p>

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 23 février 2010, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : le 16 février 2010

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Fonteneau, Poncet, Cuttaz et Dury, excusés

Procuration a été donnée par :

Mme Poncet	à	M. Bruyère
M. Fonteneau	à	Mme Sarrazin
Mme Dury	à	Mme Girardier

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	25
Votants	:	28

Mme Erika SUPPO est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 26 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

10-10 Débat d'orientation budgétaire 2010

En préambule, M. le Maire rappelle que la commune supporte des investissements lourds liés notamment à la construction du multi-accueil de Brassilly, à l'extension de l'école maternelle de Brassilly, à la construction des salles annexes communales au gymnase, à la réalisation des travaux du passage souterrain d'accès au collège sous le RD14 et aux travaux d'aménagements connexes au collège (bandes cyclables, cheminements piétons, nouveau terminal des bus urbains). A cela s'ajoutent des opportunités d'acquisitions foncières qui seront prochainement soumises au Conseil Municipal et des frais de fonctionnement liés à l'ouverture de nouvelles structures communales : multi-accueil (recrutement de 7 agents supplémentaires), création d'une cantine pour la maternelle de Brassilly et à la participation communale aux frais de fonctionnement des salles annexes (38% du montant total des frais de fonctionnement). M. le Maire explique que la commission finances a donc décidé d'augmenter les taux des impôts locaux de 2%.

M. Pellicier précise que cette augmentation de 2% est modérée et qu'en parallèle on note une revalorisation des bases de 1.2%. Cette augmentation des taux devrait générer un rendement d'environ + 166 278 €.

M. le Maire présente les ratios tirés des comptes administratifs 2007 et 2008 et de l'exécution comptable de 2009 qui démontrent la bonne santé financière de la commune

M. Santilli souhaite savoir sur quels repères se base la construction budgétaire. M. le Maire explique que pour le budget de fonctionnement, on reprend les dépenses de 2009 avec un objectif de 5% de baisse. On cherche la stabilité sur la ligne budgétaire en intégrant les nouveaux frais de fonctionnement (personnel pour multi-accueil, cantine...) au prorata temporis de l'ouverture des nouvelles structures communales. Il précise également qu'un effort particulier a également été fait sur les frais de remise en état de la voirie suite à l'hiver rigoureux que la commune a connu.

M. Mangiarotti souhaite connaître le nombre d'Equivalent Temps Plein à la Mairie.

M. le Maire explique que la Mairie compte 55 ETP.

M. Santilli souhaiterait avoir une vision pluri-annuelle des investissements. M. le Maire lui répond qu'on peut partir sur une projection annuelle de 4,5 millions d'euros jusqu'à la fin du Mandat et que la commune a les capacités de le supporter car des recettes sont rapidement mobilisables (réserves foncières).

M. Santilli s'interroge alors sur la nécessité d'augmenter les impôts si on n'est pas inquiet pour financer les investissements prévus. M. le Maire répond que la commune ne veut pas se laisser décrocher et qu'il souhaite une augmentation régulière des impôts d'autant que les taux communaux sont très faibles, plutôt que de ne pas les augmenter pendant 5 à 6 ans et de réévaluer de 10% ensuite. M. Bolon soulève un point de vigilance concernant les réserves foncières. Il explique que la vente de terrains par la commune engendrera de nouveaux logements et donc des besoins d'équipements supplémentaires. M. le Maire précise que ces futures opérations immobilières s'inscriront dans le temps et s'interroge sur les nouveaux besoins en équipements qui pourraient émerger à part les besoins en équipements scolaires. Il précise également que si on ne fait pas de nouvelles opérations immobilières, on risque d'aller vers une fermeture de classe à la maternelle du Chef Lieu.

M. Pellicier explique également que lors de la dernière visite du collège et du gymnase, les conseillers généraux se sont félicités de la qualité et des volumes des bâtiments (et notamment du gymnase) qui accueilleront les associations sportives de la commune. M. le Maire précise que 300 logements c'est environ 70 élèves primaires et maternelles et à ce jour il y a 2 classes de libre en maternelle et 3 en primaire. De plus, les autres structures ont été dimensionnées pour une commune de 10 000 habitants même si ce chiffre n'est absolument pas un objectif à atteindre en terme de population communale.

M. le Maire précise que la commune est au 280^e rang sur 294 communes de Haute-Savoie pour ces taux d'impôts locaux.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir les orientations suivantes :

- ✓ **1** - Compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat, à savoir 1.2 % il est proposé d'augmenter le taux des impôts locaux de 2%, soit :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'Habitation	8,41%	8.58%
Foncier Bâti	7,95%	8.11%
Foncier non Bâti	32.34 %	32.99%

Les produits attendus, compte tenu d'une progression moyenne des bases de 1.2% et des taux de 2% s'élèveraient à :

	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	730 117	785 788	897 554
Foncier bâti	484 606	518 451	573 539
Foncier non bâti	13 067	12 289	12 338
Rôles suppl.	5 000	5 000	5 000
Total	1 232 790	1 321 528	1 488 431
Dotation de compensation C2A	927 000	927 000	927 000
Dotation de solidarité C2A	350 000	400 000	400 000
Allocations compensatrices	40 000	40 000	40 000
TOTAL	2 549 790	2 688 528	2 855 431
	+1,03%	+5,1%	+ 6,2%

Soit un **montant total de 2 855 431 €** générant un produit de + 6,2 %

- ✓ **2** - Outre une annuité de la dette, en capital, de **421 000 €** l'effort, en investissement, portera sur un montant hors reports de **4 499 000 €**.

La couverture des dépenses (dette en capital + investissements année N), d'un montant de 4 920 000 € hors reports, serait assurée par :

- Autofinancement 700 000 €
- FCTVA, TLE..... 500 000 €
- Subventions diverses 270 000 €
- Emprunt d'équilibre 3 200 000 €

• Amortissement.....	250 000 €

	... 4 920 000€

10-11 Déclassement du chemin rural au Parc de Calvi – Mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire explique que pour permettre l'installation d'une zone artisanale et industrielle, il est nécessaire de procéder au déclassement de ce chemin rural qui n'est d'ailleurs pas utilisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Constate** la perte d'affectation à l'usage du public du chemin rural au Parc de Calvi
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une enquête publique aux fins de déclasser le le chemin rural, sis entre, d'une part, les parcelles AZ 83, 82 et 79, et d'autre part, AZ44, 45 et 43, lieu-dit Parc de Calvi, fait partie de l'emprise nécessaire à l'aménagement d'une zone artisanale et industrielle.

10-12 Retrait de la DCM n°10-04 du 26 janvier 2010 « convention de groupement de commandes pour la mise à disposition de mobiliers urbains »

M. Bolon souhaite savoir si la commune a toujours un contrat avec Clear Channel. M. le Maire répond qu'effectivement ce contrat est toujours valable.

M. Bolon fait remarquer qu'on contractualise sur de longues durées alors que ce type de mobilier s'amortit vite et qu'il faudrait avoir des contrats dont la durée d'amortissement corresponde à la durée de vie du mobilier. Il souhaite également savoir qui se charge de l'entretien des abribus situés sur la commune. M. le Maire explique que la commune est chargée de leur entretien.

M. Bolon souligne que la commune n'étant pas compétente pour leur installation elle ne devrait pas l'être pour leur entretien. M. le Maire est d'accord sur ce point si on veut vraiment être puriste mais qu'il faut bien que quelqu'un s'en charge. Néanmoins, la question sera posée à la C2A.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide**, de retirer la délibération 10-04 du 26 janvier 2010 ayant pour objet l'approbation d'une convention de groupement de commandes pour la mise à disposition de mobiliers urbains.

10-13 Ecole de musique- participation financière communale pour la rédaction du projet pédagogique d'établissement

Mme Lassalle explique que suite à différentes rencontres avec la Mairie l'ODAC et la C2A, l'Ecole de Musique a décidé de mettre en place un projet pédagogique d'établissement qui s'articulera autour d'un état des lieux et des orientations souhaitées par l'Ecole de Musique. Il s'agit d'une vraie reconnaissance du travail mis en place et la commune souhaite encourager cette démarche par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour la mise en place de ce projet avant la fin 2010.

M. Santilli souhaiterait connaître le nombre d'élèves à l'école de Musique. Mme Lassalle explique que le nombre d'adhérents est d'environ 230 et qu'on note une forte demande des adolescents pour les groupes musicaux..

M. Bolon demande si l'Ecole de Musique s'est engagée sur une date de finalisation de ce projet d'établissement. Mme Lassalle explique que le projet a d'ores et déjà été lancé et que des rencontres avec les enseignants ont déjà eu lieu. Elle précise que la rédaction devrait être réalisée durant l'été et qu'il pourrait être présenté en septembre ou octobre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la participation financière exceptionnelle d'un montant de 2000€ en direction de l'Ecole de Musique, dans le cadre de la rédaction du projet pédagogique d'établissement.

10-14 ONF - Etat d'assiette des coupes 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de L'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2010, proposition portant sur les parcelles 4 et 6

10-15 Demandes de subvention – Travaux d'aménagements connexes aux collèges et gymnase de Poisy avec création d'un cheminement piétonnier

M. Neuville souhaite savoir si des terrains sont à acquérir pour ce projet. M. le maire rappelle le vote de la mise en œuvre de la DUP pour aller au bout des acquisitions foncières. Il explique que ces acquisitions seront marginales car l'emprise de la route départementale est importante.

M. Bolon souhaite savoir si la RD 14 sera coupée pendant les travaux de réalisation d'un passage souterrain pour accéder au collège. M. Le Maire explique que la route sera coupée du 15 mars à début juillet. Il précise également que cela ne devrait pas gêner l'organisation de la Brocante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le projet de travaux d'aménagements connexes aux collèges et gymnase de Poisy, avec création d'un cheminement piétonnier
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement figurant en annexe,
- **Sollicite** :
 - la réserve parlementaire, pour l'ensemble de l'opération
 - l'Etat au titre de la DGE pour la création du cheminement piétonnier
 pour les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération, conformément au plan de financement.
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir lesdites subventions.

10-16 Retrait de la DCM n°09-82 du 15 décembre 2009 « institution du droit de préemption urbain renforcé »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide**, de retirer la délibération 09-82 du 15 décembre 2009 ayant pour objet l'institution du droit de préemption urbain renforcé.

10-17 Convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Seleg 74 pour la réalisation des travaux d'aménagement connexes au collège – modifie la DCM 10-05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification du paragraphe suivant de la DCM 10-05 :
« Procède à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la commune de Poisy ainsi que de son suppléant, parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative.

Le résultat du vote est le suivant :

Sont élus : M. Jean BOURGEOUX en tant que représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Poisy, et Mme Marie-Lys DURY en tant que suppléant. »

10-18 Convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Seleg 74 pour la réalisation des travaux d'aménagement connexes au collège – Avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention constituant un groupement de commande entre la commune de Poisy et le SELEQ74 concernant la réalisation des aménagements connexes au collège de Poisy (cheminements piétons, bandes cyclables, terminal des bus urbains et éclairage public)
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant annexé à la présente délibération.

10-19 – Marché AO2008-05 – Extension de l'école maternelle de Brassilly – Avenant n°1 aux lots n°6,7,8,9,10,11,13,15,16, et 17

M. Le Maire explique que le montant du marché est maîtrisé car le montant initial des travaux s'élevait à 1 092 000 € et que le montant des avenants est de 16 246 € soit un dépassement d'environ 1,49%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 au lots n°6,7,8,9,10,11,13,15,16 et 17 au marché AO2008-05 relatif à l'extension de l'école maternelle de Brassilly
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

10-20 - Marché AO2008-01 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly – Avenant n°1 aux lots n°8,9,13 et 16 et avenant n°2 aux lots n°3,12,15 et 17

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 aux lots n°8,9,13 et 16 ainsi que l'avenant n°2 aux lots 3,12,15 et 17 prolongeant les délais d'exécution du marché AO2008-01 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly au 30 mars 2010.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces avenants.

10- 21 - Marché AO2008-02 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14) – Avenant n°1 aux lots n°7,11 et avenant n°2 aux lots n°1,2,4,5,6,10 et 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 aux lots n°7 et 11 ainsi que l'avenant n°2 aux lots n°1,2,4,5,6,10 et 14 prolongeant les délais d'exécution du marché AO2008-02 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly au 30 mars 2010.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces avenants.

10- 22 – Avenant n°3 au marché PA07-05 relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des régies.

M. Bolon demande si cette dépense sera passée en investissement. M. le maire précise que dès que cela est possible, les dépenses sont passées en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°3 au marché PA07-03 relatif à l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des régies.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

Questions diverses

Inauguration du marais de Macully

L'inauguration des travaux réalisés au marais de Macully aura lieu le 23 avril 2010 à 18h00 sur le terrain en herbe vers le marais. Cette inauguration sera l'occasion d'un moment de convivialité avec la population. Une réunion de coordination aura prochainement lieu avec le Comité des Fêtes, le CS Poisy et le rallye Trompe pour les associer à cette manifestation.

Inauguration de la Ferme de Macully

L'inauguration de ces bâtiments de logements se déroulera le 25 juin prochain en collaboration avec Immobilière Rhône-Alpes.

Affichage sauvage

M. Nehr fait remarquer qu'avant chaque élection, des partis politiques font de l'affichage sauvage et se demande si la commune ne pourrait pas intervenir.

M. le maire précise que cela relève effectivement de la Police du Maire et qu'on pourrait les verbaliser mais que cela est difficile car il faudrait que cela soit une opération menée par l'ensemble des communes.

Il propose néanmoins d'écrire à chaque parti et syndicat pour leur demander de respecter les lieux d'affichage prévu et de faire remonter cette question à la C2A.